

. Présentation d'une nouvelle activité : "La Petite Surface", rue Paul Doumer

. Ouverture de la séance

DÉLIBÉRATIONS

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 04 01

APPEL NOMINAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le seize avril deux mille dix-huit s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Madame Christine MOREL, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRÉSENTS : Mme Christine MOREL, M. Jean-Gabriel BRAULT, M. Yoann LEFRANC, Mme Yvette ROMERO, Mme Mariama EPIPHANA, M. Michel TOULOUZAN, Mme Michèle LEBESNE, Mme Sylvie BUREL, M. Noël HERICIER, M. Grégory LESEIGNEUR, M. François GUÉGAN, Mme Maud CHARLES, Mme Isabelle PIMONT, M. Gilles DON SIMONI, Mme Françoise BION, Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Rémi RENAULT, M. Jean LOYEN.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : M. Dominique BELLENGER à M. Grégory LESEIGNEUR, Mme Estelle BERNADI à M. Jean-Gabriel BRAULT, M. Hervé TOULLEC à M. TOULOUZAN Michel, Mme Sandra LE VEEL à M. François GUÉGAN, Mme Coralie FOLLET à Mme Nacéra VIEUBLÉ.

ABSENTS EXCUSÉS SANS PROCURATION : M. Guillaume PONS, Mme Blandine TRUPCHAUX.

ABSENTS : M. Stéphane LEROUX, M. Logan CORNOU, Mme Sabrina MONTIER, M. Jean-Luc DEMOTIER.

Conseillers Municipaux :

Présents	18
Procurations	5
Absents excusés	2
Absents	4
Votants	23

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 04 02

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

. Désignation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-15,

CONSIDÉRANT qu'il convient au début de chacune de ses séances, que le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée,

En conséquence et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal nomme Monsieur Yoann LEFRANC pour exercer les fonctions de secrétaire de séance, ayant obtenu l'unanimité des suffrages.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 04 03

PROCÈS-VERBAL de la séance du 26 mars 2018

. Adoption

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2018 a été adressé à l'ensemble des Conseillers Municipaux et doit être adopté par le Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à faire savoir si ce document appelle des observations particulières de leur part.

Le Conseil Municipal est sollicité pour adopter le procès-verbal de la séance du 26 mars 2018.

En conséquence et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 26 mars 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 04 04

DÉCISIONS

Délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal

. Communication

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° 15 10B 04 du 19 octobre 2015 donnant délégations de missions complémentaires pour traiter certaines affaires conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que Madame le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation,

CONSIDÉRANT que ces décisions (dont les copies sont jointes à la présente) ont été transmises au représentant de l'État,

Le Conseil Municipal prend connaissance de la décision ci-dessous :

Date	Objet	Date dépôt Sous- préfecture
AFFECTATIONS PROPRIÉTÉS COMMUNALES		
26-03-2018	Parcelles – 56/58 Rue Paul Doumer La petite surface . Convention – Signature - Autorisation	27-03-2018

INFORMATION COMMUNIQUÉE

Monsieur Yoann LEFRANC présente la délibération suivante :

N° 18 04 05

AMÉNAGEMENT URBAIN

STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

. Demande de subvention - Signature - Autorisation

L'analyse de l'accidentologie dans notre département montre que le nombre de personnes tuées sur les routes a légèrement augmenté en 2017, bien que les autres indicateurs soit constants. Toutefois, au regard de l'évolution des chiffres sur les cinq dernières années, on constate une tendance générale à la baisse. Il s'agit là d'une évolution encourageante.

C'est pourquoi, les efforts de prévention portés par l'ensemble des partenaires agissant contre l'insécurité routière doivent être poursuivis afin de confirmer la diminution du nombre de victimes sur les routes seinomarines.

Notre commune organise, chaque année, avec son service Proximité, différentes interventions pédagogiques de prévention routière, notamment en direction des publics les plus fragilisés : enfants et personnes âgées.

Je vous propose de poursuivre ces actions en 2018 en direction des enfants scolarisés dans les écoles pré-élémentaires et élémentaires et en direction d'un public familial lors de la journée organisée le 23 juin prochain au complexe sportif Maurice THOREZ.

En conséquence, après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

- **autorise les actions de prévention routière dans les écoles pré-élémentaires et élémentaires et le 23 juin 2018 pour la journée des familles pour un montant de 3 242,86 €.**
- **sollicite les financeurs potentiels pour l'obtention de subventions.**

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions sur les financeurs potentiels, il y en a différents : la DDTM, la gendarmerie nationale, la police nationale ? Et une deuxième question périphérique par rapport à cette thématique de la sécurité routière : on nous a interpellé à plusieurs reprises récemment quant à la modification de la circulation en centre ville et l'augmentation du nombre de véhicules qui prennent les sens interdit, qui ne respectent pas la limitation de vitesse à 10km/h, avec des personnes qui ont déclaré avoir failli se faire écraser, et à cela, je le lie à l'interpellation que j'ai eu, tout à l'heure, en arrivant sur le véhicule qui a brûlé dans la rue derrière, avec le dragon qui a brûlé dans le parc la*

nuit du samedi soir, si j'ai bien compris, et une maison, et surtout des garages qui ont brûlé derrière l'impasse Clerc, où des personnes se sont amusées à y faire un feu de joie, avec des fumées qui sont remontées dans l'habitation qui est juste à côté, en mitoyenneté de ces garages. Qu'est-ce que vous allez faire par rapport à tout ça ? Nous sommes, de plus en plus, interpellés par rapport à cette augmentation d'incivilité."

Monsieur Yoann LEFRANC : *"Sur la première question, au niveau des financeurs potentiels, on pense évidemment au Département qui sont les premiers à répondre en général sur ce genre de question. Au sujet du deuxième point que vous avez souligné. Au niveau des problèmes que l'on peut rencontrer sur la circulation en centre ville, malheureusement, je ne pense pas que ce soit le fait d'Harfleur ; je pense que toutes les communes y ont le droit. Nous avons des radars pédagogiques pour voir officiellement effectivement si il y a plus de véhicules ou moins ; après, les sensations peuvent être parfois trompeuses. Je ne sais pas si il y a plus de véhicules circulant sur la commune actuellement ou pas sur cette zone là. Et, sur l'insécurité, malheureusement, c'est vrai, ce week-end a été chaud, si je peux oser ce terme. Je n'ai pas vraiment de réponse à apporter sur ces sujets-là, ce sont des faits marginaux. Effectivement, de temps en temps, il y a des voitures qui peuvent brûler sur le parking Carnot ; le dragon, il ne brûlera plus. Je n'ai pas de solution, malheureusement, à apporter à ce genre d'incivilité."*

Madame le Maire : *"Concernant sur ce qui s'est passé sur Harfleur, mais d'autres communes ont elles aussi été impactées, on sait bien que dès qu'il fait chaud, il y a plus de problèmes. Pour moi, il n'y avait pas de garages : ce sont des haies qui ont brûlé le long de la maison. On a porté plainte en tant que Ville ; on a indiqué au propriétaire de porter plainte aussi, et il y a une enquête de police qui va être faite. Pour information, une cellule de veille est organisée régulièrement, toutes les six semaines où sont réunis la Police Nationale, la Police Municipale, mais aussi les bus, la SNCF etc, et je peux vous assurer que malgré ce que vous dites, ce qui souvent est mis en avant à Harfleur, c'est une ville plutôt plus calme que les communes aux alentours. Cela ne rassure pas les personnes qui ont été impactées, et je le comprends très bien. Nous avons demandé à la Police Nationale de faire des rondes, des patrouilles sur les lieux les plus sensibles et c'est ce qui est fait. Ils sont présents, mais ils ne peuvent pas être toujours là ; on ne peut pas mettre quelqu'un en bas de chaque immeuble, sur chaque parking, mais c'est déjà un travail que nous menons avec la Police Nationale et la Police Municipale, en fonction des horaires où elles sont présentes."*

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Yoann LEFRANC présente la délibération suivante :

N° 18 04 06

AMÉNAGEMENT URBAIN

ENVIRONNEMENT

" Côté Fleurs" Concours 2018 - Maisons et Appartements fleuris

. Règlement - Adoption

Depuis de nombreuses années, nous organisons un concours "Côté fleurs" contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie des habitants de notre commune. Ce concours est doté de prix récompensant les lauréats. Pour 2018, je vous propose de renouveler ce concours.

L'an passé, 12 habitants ont concouru, rivalisant d'astuces et d'imagination dans leurs jardins ou sur leurs balcons, participant ainsi activement à l'embellissement de la ville.

Les concurrents pourront s'inscrire soit en catégorie "Appartements Fleuris", soit en catégorie "Maisons Fleuries".

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

- **autorise l'organisation du concours 2018 "Coté Fleurs : Maisons et Appartements fleuris".**
- **désigne Mesdames Christine MOREL, Yvette ROMERO, Françoise BION et Isabelle PIMONT, comme membres du jury.**
- **autorise le versement de prix récompensant les lauréats du concours pour une somme globale de 875 € selon le tableau ci-dessous :**

	Catégorie Appartements fleuris	Catégorie Maisons fleuries
1 ^{er} prix	65,00 €	80,00 €
2 ^{ème} prix	50,00 €	65,00 €
3 ^{ème} prix	35,00 €	50,00 €
4 ^{ème} au 10 ^{ème} prix	20,00 €	35,00 €
Prix d'originalité	65,00 €	80,00 €

- **adopte le règlement du concours 2018 "Coté Fleurs : Maisons et Appartements fleuris" annexé à la présente délibération.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

Concours 2018 "Côté Fleurs" : Maisons et Appartements fleuris

Article I : La participation est gratuite et ouverte à tous les Harfleurais, à l'exception des membres du Conseil Municipal et du jury.

Article II : Ce présent concours se divise en deux catégories :

- Catégorie A : Appartements fleuris
- Catégorie B : Maisons fleuries

Article III : Seuls les éléments visibles depuis une voie publique sont pris en compte par le jury.

Article IV : Chaque participant doit s'inscrire à l'une ou l'autre des catégories.

Article V : Les inscriptions au concours s'effectuent par le bulletin de participation inséré dans le ZOOM du mois de juin 2018 par retour du courrier au Pôle Accueil Population, Mairie d'Harfleur, ainsi qu'au Pôle de Beaulieu, place Jean Mermoz.

Article VI : La clôture des inscriptions est fixée au samedi 23 juin 2018 à 12H00.

Article VII : Le jury divisé en deux groupes, l'un chargé des appartements, l'autre des maisons est composé d'une représentation de la Commission Municipale d'Étude "Vie Sociale et Citoyenne, Famille, Santé, Concours Jardins Fleuris et Décorations de Noël" et de techniciens municipaux.

Article VIII : La proclamation des résultats s'effectue par voie de presse ainsi que lors d'une réception au mois de septembre. A cette occasion, un cadeau est remis à chaque participant.

Article IX : Les premiers prix de l'année précédente sont déclarés hors concours l'année suivante.

Article X : Les décisions du jury sont sans appel.

Article XI : Le simple fait de concourir implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article XII : Les prix se répartissent comme suit :

	Catégorie Appartements fleuris	Catégorie Maisons fleuries
1 ^{er} prix	65,00 €	80,00 €
2 ^{ème} prix	50,00 €	65,00 €
3 ^{ème} prix	35,00 €	50,00 €
4 ^{ème} au 10 ^{ème} prix	20,00 €	35,00 €
Prix d'originalité	65,00 €	80,00 €

Article XIII : Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité des prix indiqués à l'article XII.

Avant la lecture de la délibération, Monsieur TOULOUZAN informe le Conseil Municipal que le dimanche 22 avril, a eut lieu la bénédiction de l'œuvre évoquée ci-après, en présence de Monseigneur BRUNIN, l'évêque et le Monsieur le Curé SAINT VINCENT DE PAUL. L'association de ce diptyque et des vitraux de l'église Saint Martin rend cette combinaison artistique magnifique. Monsieur TOULOUZAN réaffirme ses derniers propos du précédent Conseil Municipal en rapprochant culture et politique : c'est l'élévation des connaissances d'un monde meilleur.

Monsieur Michel TOULOUZAN présente la délibération suivante :

N° 18 04 07

POPULATION ET VIE SOCIALE

AFFAIRES CULTURELLES

Monsieur Patrice BALVAY

. Don d'œuvre - Acceptation

Monsieur Patrice BALVAY, peintre havrais ayant exposé dans la galerie des fondateurs à La Forge en 2015, a proposé à notre municipalité de faire don de l'une de ses œuvres à notre Ville.

L'œuvre proposée est un diptyque, intitulée "L'Annonce".

"L'Annonce" est une interprétation de la fresque peinte par Pontormo à la Cappella Capponi à Santa Felicita (Florence). Une toile représente l'Ange Gabriel, la seconde la Vierge. La superposition des glacis de couleur sur une préparation blanche donne l'impression que la lumière, provenant du fond de la toile, irradie l'Ange et Marie. Les plis de leurs vêtements, travaillés de manière non-figuratives, évoquent la rencontre du souffle et de la chair. Les deux toiles, laissées libres, semblent flotter sur la paroi de pierre, en suspension.

Ce diptyque se compose de deux toiles sans châssis de 215 x 100 cm.

En accord avec la Paroisse St Marc de l'Estuaire et selon le souhait de l'artiste, l'œuvre sera installée dans l'Église St Martin, chapelle St Jean de la Tour.

Cette œuvre, d'une valeur de 4 000 €, est à inscrire au patrimoine de la commune et ne pourra faire l'objet d'aucun recours dans le cadre d'une succession.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

- **accepte de Monsieur Patrice BALVAY le don de son œuvre : "L'Annonce" (diptyque) d'une valeur de 4 000 €.**
- **autorise l'installation de cette œuvre dans la chapelle St Jean de la Tour de l'Église St Martin.**
- **autorise l'inscription de "L'Annonce" au patrimoine et à l'inventaire communal.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Michel TOULOUZAN présente la délibération suivante :

N° 18 04 08

POPULATION ET VIE SOCIALE

AFFAIRES CULTURELLES

. Don d'un piano – Acceptation

Madame Brigitte SIDOLI a proposé à notre municipalité de faire don d'un piano à notre Ville.

Ce piano droit de marque Young Chang U3, laqué noir sera installé à La Forge et sera utilisé lors de manifestations culturelles, et évitera ainsi la location de cet instrument le cas échéant.

Ce piano, d'une valeur de 2 500 €, est à inscrire au patrimoine de la commune et ne pourra faire l'objet d'aucun recours dans le cadre d'une succession.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

- **accepte de Madame Brigitte SIDOLI le don d'un piano de marque Young Chang U3 d'une valeur de 2 500 €.**
- **autorise l'installation de ce piano dans le centre culturel et associatif La Forge.**
- **autorise l'inscription de ce piano de marque Young Chang U3 au patrimoine et à l'inventaire communal pour 2 500 €.**

Monsieur Rémi RENAULT : *"Ce piano, il faudra l'accorder une fois de temps en temps : est-ce qu'on a une idée de combien ça coûtera ?"*

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT : *"On comptait sur vous, Monsieur RENAULT !"*

Monsieur Michel TOULOUZAN : *"C'est une centaine d'euros"*

Monsieur Rémi RENAULT : *"il y a ici autour de la table des joueurs de pipeau et de violon ; je n'en fais pas partie"*

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT : *"Ce n'est pas gentil !"*

Madame le Maire : *"C'est une centaine d'euros. Pour l'instant, on le met à La Forge, on verra ensuite en fonction du coût que cela pourrait générer pour la Ville. Je pense que c'est une bonne chose."*

Monsieur Grégory LESEIGNEUR : *"On nous fait un don, et on nous prend la tête pour un don !"*

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Grégory LESEIGNEUR : *"Votre Gouvernement en a fait des dons, et des pourris."*

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT présente la délibération suivante :

N° 18 04 09

AFFAIRES GÉNÉRALES

FINANCES

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

. Tarifs 2019 - Adoption

Par délibérations des 27 juin et 19 décembre 2011, le Conseil Municipal a pris acte de la substitution de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) à la Taxe sur les emplacements publicitaires fixes (TSE) et a approuvé son application sur le territoire communal.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a fixé, par délibération du 15 mai 2017, les tarifs de TLPE applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Considérant que les tarifs maximaux de base de la T.L.P.E. sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année,

Considérant que les montants maximaux de base de la T.L.P.E., s'élèvent pour 2019 à 15,70 € par m² et par an pour les communes et EPCI de moins de 50 000 habitants,

Considérant que ces tarifs maximaux de base font l'objet de coefficients multiplicateurs, en fonction du support publicitaire et de sa superficie :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes			
			Dispositifs non numériques		Dispositifs numériques	
7 m ² < S ≤ 12 m ²	12 m ² < S ≤ 50 m ²	S > 50 m ²	S ≤ 50 m ²	S > 50 m ²	S ≤ 50 m ²	S > 50 m ²
a €	a X 2	a X 4	a €	a X 2	a X 3 = b	b X 2

a = tarif maximal de base S = superficie

Considérant qu'il est possible de fixer des tarifs inférieurs aux tarifs maximaux de base. Cette minoration peut être différente selon les catégories de supports, mais le coefficient multiplicateur n'est pas modulable,

Considérant que les collectivités peuvent augmenter ou réduire leurs tarifs à plusieurs conditions :

- la délibération doit être prise avant le 1^{er} juillet de l'année précédant l'année d'application soit avant le 1^{er} juillet 2018 pour une application au 1^{er} janvier 2019 ;
- sous réserve que l'augmentation du tarif de base par m² d'un support soit limitée à 5 € par rapport au tarif de base de l'année précédente.

En conséquence et après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2333-6 à L. 2333-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

Vu les délibérations du 27 juin et du 19 décembre 2011 du Conseil Municipal instituant la T.L.P.E.,

Je vous propose que le Conseil Municipal :

- **prenne acte, dans le cadre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, de la taxation des enseignes de plus de 7 m² et confirme l'exonération de droit des enseignes inférieures ou égales à 7 m².**
- **adopte à compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs par m² de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure comme suit :**

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes			
			Dispositifs non numériques		Dispositifs numériques	
7 m ² < S ≤ 12 m ²	12 m ² < S ≤ 50 m ²	S > 50 m ²	S ≤ 50 m ²	S > 50 m ²	S ≤ 50 m ²	S > 50 m ²
15,70 €	31,40 €	62,80 €	15,70 €	31,40 €	47,10 €	94,20 €

S = superficie

- autorise Madame le Maire ou son représentant à émettre les titres de recettes nécessaires à la perception de la Taxe locale sur la Publicité Extérieure.
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur François GUEGAN : *"Auriez-vous, Monsieur le Premier Adjoint, une idée du montant que rapporte cette taxe ?"*

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT : *"Vous voulez me coincer, Monsieur GUEGAN ! C'est un montant qui est conséquent. Je peux vous donner des chiffres pour 2015 et 2016. En 2015, on était à plus de 56 000 € de recettes, et en 2016, on était à plus de 60 000 € de recettes."*

Madame le Maire : *"En effet, ce n'est pas anodin."*

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT présente la délibération suivante :

N° 18 04 10

AFFAIRES GÉNÉRALES

FINANCES

Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2017

Actions de développement social urbain

. Communication

La Ville d'Harfleur a été éligible, au titre de l'année 2017, à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) pour un montant de 283 813 €.

Cette dotation, composante de la DGF, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Le montant de la DSU des communes est déterminé par l'application d'un indice synthétique calculé en fonction de leur richesse et de leurs charges.

Conformément à l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel retraçant l'utilisation de cette dotation doit faire l'objet d'une présentation devant le Conseil Municipal, au plus tard avant la fin du 2^{ème} trimestre qui suit la clôture de l'exercice au cours duquel la dotation a été versée.

Ce rapport doit exposer les actions de développement social et urbain entreprises, et en décrire l'impact sur les budgets de fonctionnement.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2017,

CONSIDÉRANT que l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine doivent produire un rapport annuel retraçant les actions menées en matière de développement social urbain,

CONSIDÉRANT qu'en 2017, la Ville d'Harfleur a perçu 283 813 € de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de prendre acte des actions suivantes financées en partie par la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale dont a bénéficié la commune en 2017 :

	Montant
<u>Interventions sociales</u>	
Subvention au Centre Communal d'Action Sociale dont mise en place d'ateliers participatifs et financement du Programme de Réussite Educative	207 846,00 €
Subvention Enfance pour Tous (crèche collective et halte-garderie)	162 621,32 €
Subvention au Centre d'Expression Musicale (école de musique)	40 026,50 €
<u>Manifestations en direction de la population</u>	
- Journée Accès à l'emploi pour les 12/25 ans (février 2017)	8 416,00 €
- Journée Assos et Familles en Fête (juin 2017)	
- Marché de la Solidarité (décembre 2017)	
Total des actions mises en œuvre	418 909,82 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 04 11

AFFAIRES GÉNÉRALES

Chambre Régionale des Comptes

Rapport définitif d'observations

. Communication - Débat

En application de l'article L. 211-8 du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes a examiné certains aspects de la gestion de la commune d'Harfleur sur les exercices 2011 et suivants.

La Chambre Régionale des Comptes a adressé, à la Ville d'Harfleur, le rapport d'observations définitives de la Chambre, réceptionné en Mairie le 22 mars 2018. Ce rapport était accompagné des réponses transmises le 12 mars 2018 par la municipalité actuelle et Monsieur François GUÉGAN.

Ce rapport a été également adressé à Madame la Préfète et au Directeur des finances publiques du Département.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de ce document.

Madame le Maire : "La Chambre Régionale des Comptes est venue faire un audit comme cela se fait tous les cinq ans ; le dernier audit s'est déroulé il y a cinq ans. Je vais vous faire un petit rappel de la réglementation avant de rentrer plus précisément dans le rapport à proprement parlé.

Les Chambres Régionales des Comptes (CRC), émanations de la Cour des Comptes, ont été créées par la Loi de décentralisation de 1982 et se sont, depuis substituées à la tutelle et au contrôle à priori du Préfet. Quand je dis à priori, c'est le contraire de à foriori, ce n'est pas que je m'en en doute le Préfet, c'est le contrôle. À ce titre, elles sont notamment chargées de contrôler la gestion des collectivités locales, les communes, les départements et les régions. Les Chambres Régionales des Comptes sont dotées d'une triple compétence : La régularité des comptes publics, le contrôle budgétaire annuel avec le respect des délais de vote, l'équilibre du budget, l'inscription des dépenses obligatoires..., le contrôle de la gestion, l'analyse de la situation financière de la collectivité et de la régularité et adaptation de ses procédures. Le contrôle de la gestion est l'aspect le plus lourd, il va au-delà de l'analyse financière et correspond à un audit de fonctionnement de la collectivité et de sa gestion. À ce titre, les CRC procèdent à une analyse poussée de la situation financière, des procédures financières, de l'économie des moyens mis en œuvre et de leur efficacité. L'analyse porte notamment sur : l'évaluation des charges et recettes de fonctionnement, le niveau d'autofinancement dégagé pour les investissements, le niveau d'endettement et la structure de la dette, les engagements financiers porteurs de risques pour la collectivité, le coût des projets d'équipement, la commande publique, les relations avec les satellites dont les associations par exemple. Dans chaque domaine analysé, la CRC s'attache à vérifier la qualité et la fiabilité des données et des procédures. L'examen de la CRC doit porter sur la régularité et la qualité de la gestion et non sur l'opportunité des choix politiques des élus. Le contrôle de la gestion n'est pas juridictionnel, comme celui exercé sur les comptables publics mais administratif ; il ne débouche pas sur un jugement mais sur un rapport d'observations. Il est en général exercé à l'initiative des CRC. Il peut aussi être également demandé par le Préfet dans le cadre de situations particulières. Les contrôles ont une fréquence de cinq ans. La procédure peut durer entre dix mois et deux ans. Si je vous dis cela, c'est aussi pour vous expliquer que par rapport à la réglementation, là nous sommes sur un renouvellement de contrôle habituel.

La procédure a duré de juillet 2017 à avril 2018. Par courrier du 31 août 2017, le Président de la Chambre Régionale des Comptes m'a informé, ainsi que François GUÉGAN, en tant que précédent Maire, de l'engagement d'une procédure d'examen de la gestion de notre commune portant sur la période 2011 à 2015. Le dernier contrôle ayant eu lieu il y a cinq ans. Un magistrat rapporteur a été désigné par la CRC. Nous l'avons rencontré avec François GUÉGAN afin qu'il nous présente sa mission et les thèmes déterminés pour le contrôle. Il nous a donc informé que ce contrôle viserait à connaître les suites données par les communes au précédent contrôle, à analyser les comptes financiers d'une manière générale, à examiner l'ensemble des procédures de marchés publics tenus sur la période, l'ensemble des éléments concernant le personnel municipal. Il a indiqué également que dans le cadre d'une enquête nationale, des éléments seraient demandés concernant le coût des affaires scolaires et périscolaires, permettant, cette fois-ci à la Cour des Comptes de mener une analyse nationale sur la part consacrée par les collectivités à cette compétence et de mesurer l'impact de la réorganisation des rythmes scolaires. Le magistrat a donc demandé la communication d'un certain nombre de documents : l'ensemble des délibérations, les budgets, les comptes administratifs, les missions confiées à chaque élus, les indemnités des élus sur la période de contrôle. Il a également demandé à notre collectivité de remplir un certain nombre de tableaux d'analyses financières. Plusieurs échanges ont eu lieu sur l'ensemble des éléments

fournis, dans le cadre notamment de deux entretiens dont un avec une visite des principaux sites et projets municipaux. Le magistrat instructeur a alors établi, un rapport d'observations provisoires confidentiel et non communicable, c'est ce qu'il demandait, qui a été présenté en session plénière à la CRC. Il nous a, ensuite, été communiqué. Conformément à la procédure, François GUÉGAN et moi-même, avons exercé notre droit de réponse en apportant des observations provisoires. Le rapport d'observations définitives, toujours confidentiel, nous a été adressé, en février 2018. Comme pour le rapport provisoire, en accord avec François GUÉGAN, j'ai exercé mon droit de réponse par une lettre au Président de la CRC. Le rapport d'observations définitives a été arrêté par la Chambre et nous a été officiellement notifié accompagné de notre réponse commune. C'est ce que nous vous avons transmis. Au terme de la procédure, le rapport fait l'objet aujourd'hui d'une présentation au Conseil Municipal du 23 avril 2018. Il deviendra public au terme de cette présentation. Voilà, un petit peu ce que je voulais vous dire concernant la procédure. Effectivement, le rapport fait seize pages ; ils ont regardé beaucoup plus de choses que ce qu'il y a dans le rapport. Le rapport ne reprend que quelques éléments de ce qui a été analysé et observé. Pour le restant, nous n'avons pas de points à apporter et donc ce n'est pas dans le rapport. Ce rapport fait seize pages, alors qu'à nous cela nous a pris beaucoup de temps et aux services également que je remercie d'ailleurs car il a fallu répondre relativement rapidement à chaque fois aux différents moments. Ce travail a été mené même si il était assez lourd pour les services. Monsieur CHARPENTIER n'hésitez-pas à transmettre nos félicitations à l'ensemble des équipes."

Madame Nacéra VIEUBLÉ : "Je pensais que c'était un débat. On va être les seuls à parler, alors !

Premier point, Madame MOREL, tout d'abord, je vais revenir sur une partie : vous disiez que la Chambre Régionale des Comptes se présentait dans les mairies régulièrement tous les quatre ans, ou cinq ans, ce qui est faux. En fait, Harfleur, pourquoi ? C'est noté dans le rapport : les indicateurs d'alerte du réseau de la direction générale des finances justifient la poursuite de la surveillance de la situation financière de la commune en raison de leurs niveaux élevés. Donc, la Ville d'Harfleur est placée sous vigilance, et c'est pour ça que la Cour des Comptes est revenue, et qu'elle reviendra pour voir si les préconisations et les rappels à la loi ont bien été appliqués. C'était juste un aparté.

Moi, je voulais revenir d'abord sur la forme. Le 27 février 2017, vous avez été informé, Madame MOREL, du contrôle de la CRC. L'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 22 juin 2017. Les premières observations, vous ont été transmises le 30 novembre 2017, le rapport définitif lui a été communiqué le 25 janvier 2018. Depuis la première lettre reçue, le 27 février 2017, neuf conseils municipaux ont réuni tous les élus. Vous avez attendu dix mois pour nous donner l'information. Vous aviez le compte-rendu depuis janvier. Un esprit malicieux dirait que vous avez attendu que le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget 2018 soient passés, que vous avez attendu que le vote du compte de gestion et du compte administratif soit passé pour informer les élus des observations de la CRC. Cela évidemment questionne sur la vision que certains ont du rôle des élus et en plus général de la démocratie finalement. Si vous aviez été, je dirais sincère, on nous aurait, au moins, informé qu'il y avait un contrôle de la Cour des Comptes, sans vous engager à nous donner les tenants de ce qui vous était dit. Ça, c'était la mise en bouche.

Là, on va attaquer dans le dur. Je ne vais pas tout reprendre car il y a de quoi dire. Il n'y a pas vraiment de débat, donc il n'y aura pas forcément de réponses. Donc, je vais reprendre quelques éléments que moi j'ai pointé, et Rémi, si tu le souhaites ensuite tu prendras la parole pour compléter ce que j'aurais omis de dire.

En introduction, je dirais que la Cour des Comptes, finalement, si vous êtes tous un

peu honnête, reprend beaucoup de remarques que vous faisons depuis plusieurs exercices, notamment sur les comptes. En tout cas, on s'est bien fait houspillé et là, aujourd'hui, la Cour des Comptes dit la même chose que nous. Première chose que j'ai retenu : l'insincérité, ce ne sont pas mes termes ; j'ai vraiment été vigilante à reprendre les termes du rapport. L'insincérité, des prévisions budgétaires et des écritures comptables, page 5 point B 2a : le budget primitif ne doit contenir que les dépenses et les recettes quasi-certaines. Vous avez donc équilibré le budget 2013, 2014 et 2015 en inscrivant des produits de cession, c'est à dire les ventes de biens ou d'immeubles, de terrains, dont la réalisation n'était pas encore assurée. C'est à dire que vous avez inscrit au budget des chiffres d'une rentrée d'argent qui n'était pas encore vendus. Donc, d'une certaine façon, les comptes présentés lors de leur vote, en 2013, 2014 et 2015, n'étaient pas sincères. En 2013, cela correspondait à 542 050 €, en 2014 à 616 062 € et en 2015 à 233 160 €. Pour 2016, vous avez inscrit la vente de la Pêcherie pour 420 000 €, alors qu'à la clôture des comptes de 2016, la vente n'avait pas eu lieu, ça c'est extraordinaire ! Je n'avais jamais vu ça en comptabilité, on découvre de tout ! Juridiquement, la Ville, et quand je dis vous, Madame MOREL, ce n'est pas vous, je dis vous ceux qui gèrent cela, que les choses soient bien claires. Juridiquement, c'était interdit : la Ville l'a fait ! La CRC parle de vraisemblance, invraisemblance, elle est gentille la CRC, elle utilise des termes, on voit bien qu'elle est en difficulté ; elle n'ose pas dire les choses comme elle aimerait le dire"

Madame le Maire : *"Ne vous inquiétez pas, la CRC dit les choses quand elle a quelque chose à dire ou alors c'est peut-être que justement par rapport à nos explications, il y a des choses qu'on leur a apporté qui les ont convaincus."*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"Les points que j'évoque sont des points sur lesquels ils n'ont pas eu de réponse pour l'instant, qui sont des faits importants dans la mesure où cela induit des votes erronés. Nous, on a voté tout de même des budgets avec des inscriptions qui étaient erronées, qui n'avaient pas à être là, donc excusez-moi je trouve cela important. Le suivi du patrimoine, on reprend. Là, aussi, nouveauté, on découvre que Harfleur n'a pas d'inventaire de ses biens, par rapport à ce qui est inscrit, cela ne correspond pas, la Ville ne sait pas ce qu'elle possède. Et, quand elle vend, elle ne le supprime pas de son patrimoine. On peut poser la question : c'est quoi cette gestion ? C'est abracabrantesque. Sincèrement, j'ai été épatée de ce que je lisais. C'est une obligation pour une commune de tenir un inventaire physique permanent. D'ailleurs, j'avais évoqué cette question là, si vous vous souvenez, ce qui est assez amusant sur le SIEHGO et la vente de la Maison des Syndicats où je vous avais demandé en cas de séparation qui hériterait finalement de cette maison, comment elle serait divisée. Vous m'avez répondu un petit peu dans le flou que c'était organisé etc, on voit bien qu'il y a un vrai problème"*

Madame le Maire : *"je ne vous ai pas répondu dans le flou"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"vous pouvez regarder le compte-rendu ; il n'y a pas eu de réponse claire, Madame MOREL. Je continue, toujours pour en revenir aux obligations d'une ville. C'est important de savoir ce qu'une ville possède"*

Madame le Maire : *"continuez, on vous répondra après"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"ces tableaux sont inscrits ? Est-ce que l'œuvre qui donnée à la Mairie est inscrite ? A un moment, où sont les biens de la Ville ?"*

Madame le Maire : *"Allez-y, on vous répondra, continuez"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : "Alors point suivant : 2014, 2015, vous avez décidé de faire racheter les crédits toxiques qui avaient été contractés par la Ville. Vous en avez profité, à cette époque, pour contracter un nouveau prêt pour la réalisation du centre technique municipal, qui d'abord n'est toujours pas terminé, alors qu'il était sensé l'être depuis un moment. Vous avez décidé d'intégrer, à ce moment-là, le montant des indemnités de remboursement anticipé, les SIRA, quand on achète une maison, on sait tous ce que c'est, c'est dans le contrat. Vous, vous les avez intégré dans le nouveau crédit que vous preniez dans le CTM, ça c'est pas mal, ce qui fait que finalement cette somme n'apparaît pas comme quelque chose qu'on devra payer dans le budget administratif, dans le compte administratif. Vous ne l'avez pas fait ce qui n'a pas permis aux élus de voter en toute fiabilité et connaissance de cause, les budgets primitifs et les comptes administratifs de 2014 et 2015. Je dirais une autre irrégularité : point suivant page 7. On apprend là, cela concerne l'EPFN : on a voté pas mal de délibérations là-dessus qui assure le portage d'opérations d'aménagement. Le portage, lui évidemment n'est pas gratuit, et vous n'avez pas indiqué dans les annexes comptables ces opérations qui vont engager des futurs budgets et donc le patrimoine de la Ville. La loi vous impose de présenter un tableau annuel des portages financiers en cours. Pourquoi ? Parce que si les biens ne trouvent pas acquéreurs, la Ville devra, au bout des six ans, si ma mémoire est bonne, rembourser à l'EPFN, la somme qui a été avancée, et en même temps, si l'EPFN a dû faire des travaux parce qu'elle a dû mettre une barrière, parce que des personnes ont squatté comme ça a été le cas à Harfleur, tout cela se rajoute à la somme que devra payer la ville si à la fin des six ans, la Ville ne trouve pas acquéreur à son projet. C'est une obligation pour laquelle là-aussi la Ville s'est assise, et encore une fois les chiffres présentés ne reflètent pas la réalité des comptes de la Ville, ce qui induit forcément l'élu en erreur d'analyses et donc en conséquence de vote. J'ai fini pour la première partie sur la fiabilité des comptes. Maintenant, je vais aller sur la partie financière, sur la situation financière de la Ville. La CRC a indiqué comme je vous le disais tout à l'heure que des indicateurs d'alerte du réseau de la direction générale des finances publiques justifie la poursuite, la surveillance de la situation financière de la commune en raison du niveau élevé. Donc, la Cour des Comptes reviendra dans quelques années, en règle générale tous les trois, quatre ans quand la ville est en difficulté. Je vous rassure toutes les villes de France ne voient pas arrivées la Cour des Comptes car il en faudrait un sacré nombre de contrôleurs pour pouvoir gérer toutes les villes, les communautés de communes, les associations, parce que les Cours de Comptes vont aussi étudier, épilucher les comptes des associations donc vous comprendrez bien qu'ils n'ont pas que ça à faire non plus, en tout cas, ils ne sont pas suffisamment nombreux pour aller voir tout le monde, malheureusement. Vous n'avez pas été en capacité de couvrir la charge d'emprunts par les ressources propres de la Ville jusqu'en 2016, nous l'avions dit lors d'un précédent Conseil municipal. Comment vous avez réussi en 2016, ça aussi on l'avait dit, vous avez fait racheter les crédits, vous avez étalé la charge de la dette jusqu'en 2030. Alors, en gros, on emprunte pour rembourser sa dette et on vend les biens de la commune, mais cela ne suffit pas encore et on rame, et on rame.

Parlant de l'autofinancement, maintenant. La Cour pointe ce que nous pointons depuis plusieurs budgets, à savoir que le coefficient est beaucoup trop haut, ce qui veut dire que la Ville a des difficultés à maintenir ses charges d'investissement. Ce qui veut dire à terme : l'entretien de la Forge, cela va être compliqué, refaire la toiture des écoles, ça va être compliqué, refaire les routes qui se dégradent, ça va être compliqué, la Ville est étranglée, ça c'est aussi une réalité que pointe la Cour des Comptes avec le manque de capacité d'investissement de la Ville. Alors, nous, on vous a alerté à plusieurs reprises sur les charges, également de personnel et des intérêts qui sont encourus, qui sont beaucoup trop élevés, et d'ailleurs, on nous a, un

peu mis au pilori, à chaque fois quand on évoquait ce sujet épineux des charges de personnel. La Cour des Comptes dit bien que le coefficient de rigidité est de 64,2 %. Je reprendrais notre dernière intervention concernant le débat d'orientations budgétaires où vous nous avez interpellé, où vous avez interpellé mon collègue en lui disant mais où trouvez-vous vos chiffres, sous-entendant que nos chiffres étaient faussés ; la Cour des Comptes sort exactement les mêmes chiffres. Je renverrais tout le monde à la lecture de ce rapport. Je ne parlerais pas de la masse salariale que vous étiez engagé lors du dernier contrôle à limiter strictement son évolution, vous y étiez engagé, sur la période 2011/2016, elle a augmenté de 6,3 %. Je passerais sur la trésorerie ; la trésorerie de la Ville en 2016 ; elle ne représentait que 16 jours de charges de fonctionnement, 16 jours, cela ne fait pas beaucoup lorsque l'on a une facture qui tombe. Je parlerais de La Forge, aussi, peut-être dont les recettes sont liées à l'exploitation ne sont pas suffisantes pour assurer les dépenses. En 2016, la Ville a dû assumer une charge de 237 676 €, ceci est dû évidemment au taux très bas d'occupation. J'ai lu d'ailleurs avec intérêt, Madame MOREL, dans votre réponse que vous faisiez à la CRC que La Forge n'est plus un complexe culturel et associatif qui devait développer à l'origine le tourisme à Harfleur, cela est devenu un complexe associatif, associatif, ce n'est plus culturel"

Madame le Maire : *"Ah non, je n'ai pas dit ça"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"C'est écrit, Madame MOREL, par contre la Ville a eu des subventions pour un complexe culturel et pas pour un complexe associatif. Il faudrait faire attention à ce qui est écrit parce que vous pourriez avoir peut-être des subventions qui vous ont été donnés pour un objet défini, qui vous soient réclamées. Je vais arrêter là, je vais terminer et je vais terminer par quelque chose de simple, je disais, tout à l'heure, ce n'est pas que vous, Madame MOREL, je dirais Monsieur BRAULT, chargé des finances depuis tellement longtemps, qu'avez-vous fait pour redresser la barre ou pour alerter les élus ? Madame MOREL, vous avez certes hérité de la situation, mais qu'est-ce que vous faites ? Qu'allez-vous faire ? Jusqu'où allez vous entraîner la Ville dans sa perte ? Les citoyens vous disent que les rues sont sales et pas entretenues. Ils vous disent que les incivilités ne cessent d'augmenter. Ils vous disent qu'ils se sentent en insécurité. Madame MOREL, dans votre réponse faite à la Cour Régionale des Comptes, vous chargez les responsabilités sur les autres, comme d'habitude, vieux leitmotiv qu'on entend depuis tellement longtemps. Monsieur BRAULT, quant à vous, vous disiez lors du débat d'orientations budgétaires, que votre objectif, je vous cite, était de maintenir la Ville hors de l'eau, et pas avoir de l'ambition pour Harfleur. Étant donné que la Cour des Comptes pointe une très mauvaise gestion, et qu'elle s'inquiète de l'avenir d'Harfleur, Madame MOREL, Monsieur BRAULT, puisque vous vous sentez incapable de prendre les bonnes décisions, puisque vous semblez aimer cette Ville, sinon vous ne seriez pas là aujourd'hui, pourquoi ne prenez vous pas vos responsabilités, pourquoi ne démissionnez vous pas ?"*

Madame le Maire : *"Ne serait-ce que pour les Harfleurais qui nous ont élu et qui nous ont élu sur un programme que l'on mène. C'est déjà une première réponse à la question."*

Monsieur François GUÉGAN : *"Madame Nacéra VIEUBLÉ parlait d'esprits malicieux ; Moi, je vois une fois de plus un esprit malveillant, et je le dis les yeux dans les yeux, Madame VIEUBLÉ. Vous avez un esprit malveillant parce que dans tout ce que vous dites, d'abord, il y a plein de conneries d'une part, d'autre part, vous ne regardez pas la situation en face depuis le début du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Depuis 2011, les dotations d'État ont diminué de façon*

drastique. Il nous manque, cette année 2018, 600 000 € dans le budget par rapport à ce que nous avons en 2011. Si vous faites le cumul vous-même, c'est une somme énorme qui représente environ 40 % de la dette que nous avons actuellement. Donc vous ne l'évoquez pas, pas un mot là-dessus, alors que la Chambre Régionale des Comptes, à mots couverts, le fait tout de même, de temps en temps. Cela vous vous gardez bien de le reprendre et donc vous avez un esprit malveillant. Vous essayez à chaque fois de critiquer la gestion, alors qu'il n'y a aucune critique de gestion dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, aucune, trouvez-en une, vous allez voir. Vous insistez sur des choses, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire dans un courrier privé sur la rue de Leure."

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"Je ne parlais pas de cette rue-là."*

Monsieur François GUÉGAN : *"Peu importe, vous insistez sur des choses que vous ne connaissez pas. Par exemple, sur l'EPFN, il faut savoir que les frais financiers liés aux emprunts EPFN sont couverts par la CODAH, et cela ça fait quelques années. Vos procès d'intention sur l'EPFN ne sont pas du tout corrects, ne sont pas convenables"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"oui, mais ils doivent être inscrits dans les comptes"*

Monsieur François GUÉGAN : *"ça, c'est autre chose, et donc ne nous accusez pas d'insincérité."*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"c'est important"*

Madame le Maire : *"Madame VIEUBLÉ, écoutez les réponses comme nous avons écouté votre"*

Monsieur François GUÉGAN : *"votre diatribe"*

Madame le Maire : *"on a pris le temps, et vous répondrez après"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"j'ai été interrompue, et je n'en ai pas fait outrage"*

Monsieur François GUÉGAN : *"d'autre part, sur la renégociation de l'emprunt, là-aussi c'est simplement une question d'inscription. Il faut savoir que c'est la FSIL, c'est à dire l'État, lui-même qui nous a proposé cette solution-là. Ce n'est pas nous qui avons inventé, qui avons caché quoi que ce soit. C'est l'État, lui-même lorsque nous avons, lorsque j'ai, car c'était moi qui était responsable à l'époque, renégocié cet emprunt, c'est l'État lui-même qui nous a proposé de mettre les intérêts de l'emprunt dans l'emprunt nouveau. Vous inventez, vous fantasmez pour pouvoir mieux nous accuser de façon malhonnête, vous fantasmez sur des choses qui n'existent pas. Rien sur la baisse des recettes, je l'ai déjà dit. Sur l'engagement de la réduction concernant la masse salariale, relisez l'engagement de 2009, vous allez voir que nous nous engageons, à l'époque, à limiter à 2 % par an maximum l'évolution de la masse salariale, pourquoi pas 0 % parce qu'on est aussi là, tributaire des décisions de l'État. Et si la masse salariale a évolué de cette façon, ce n'est pas parce que l'on a recruté des gens, c'est essentiellement parce que les cotisations et les charges ont évolué de façon importante, et notamment la CNRACL qui a augmenté d'une façon extrêmement importante. Sur le personnel, vous êtes pleine de contradiction. À la fois, vous estimez que la charge de personnel est trop importante, et en même temps, vous venez pleurer sur le sort soi-disant de certains personnels non titulaires. Nous avons fait un effort, et la chambre le dit de titularisation d'un certain nombre de personnels, notamment en 2012 et en 2013"*

pour limiter la précarité. Donc, le personnel non titulaire qui reste, les vacataires, ce sont les animateurs pendant les vacances scolaires qu'on ne peut pas embaucher contrairement à ce que Monsieur RENAULT souhaite pour toute une année afin de ne travailler que deux mois dans l'année, ce sont les seuls personnels non titulaires qui restent, les vacataires dont nous avons besoin pour des opérations ponctuelles lorsqu'il y a une augmentation des effectifs dans les écoles. Vous négligez ces aspects-là pour ne prendre en compte que des éléments partiels de ce que dit la Cour des Comptes, et vous négligez également les résultats, le tableau où la Cour des Comptes reliste ce qu'elle nous a recommandé en 2008 pour indiquer que quasiment tout a été effectué. Voilà pourquoi, je parle d'esprit malveillant et j'assume et j'en aurai bien d'autre à dire si Madame le Maire m'y autorise."

Monsieur Rémi RENAULT : *"Je ne sais pas si c'est de la malveillance mais là, c'est la Cour des Comptes, on ne leur a pas demandé où ils allaient chercher leurs chiffres. À Harfleur, le poids des intérêts de la dette par habitant représente 1,7 fois le montant moyen constaté dans les communes de même taille ; on est surendetté. Et ça, ce n'est pas l'État, on s'y est mis tout seul. Donc, après, quand on s'y met tout seul, il faut s'en sortir et prendre un certain nombre de mesures pour arriver à dégager des économies et enfin à s'autofinancer. Une chose qui est dite là-dedans, c'est qu'on aura plus la possibilité de recourir à un emprunt jusqu'en 2030. Du reste, c'est logique comme on est complètement pris à la gorge. Mais, cela veut dire qu'on aura un budget d'investissement, à part l'obole qui est faite par le SIEHGO, donc par la ville de Gonfreville, ou les subventions CODAH, on est incapable de financer des investissements. C'est à dire, si on ne faisait pas la quête, si les autres ne nous viennent pas en secours, on est infoutu de faire quoique ce soit. Pour moi, c'est intolérable. On a été trois années avec une marge d'autofinancement brute qui était insuffisante, le coefficient, j'en ai parlé, mais on m'a ricané au nez, eux ils ne ricanent pas, ce qui aboutit à ne pas avoir du tout une marge d'autofinancement nette négative sur trois exercices ce qui déclenche automatiquement un audit de la Cour des Comptes. Ne dites pas que c'est par hasard."*

Madame le Maire : *"Déjà, Monsieur RENAULT, je vous prierai de rester correct, je n'ai pas dit que c'était par hasard ! Ce que je dis et que je redis c'est qu'effectivement, et vous aimez bien ce mot, dans notre strate, c'est tous les cinq ans qu'il y a un contrôle. C'est ce qu'ils nous ont dit lorsqu'on les a rencontrés la première fois. Lorsque vous dites que l'on allait avoir un suivi, ce n'est pas le suivi de la Cour des Comptes dont ils parlent, c'est la rencontre annuelle que nous avons avec le Sous-Préfet. Effectivement, c'est là-dessus, ce n'est pas la Cour des Comptes. La Cour des Comptes c'est tous les cinq ans. Et, dans cinq ans, on aura encore un contrôle qu'on soit redressé ou pas. Maintenant, je rejoins ce que disait Monsieur GUEGAN, je trouve que vous nous faites, comme à chaque fois, des procès d'intentions : insincérité des prévisions budgétaires, les produits de cession non assurés, plein de choses comme cela, vous savez très bien que lorsqu'on fait une vente, il y a toujours un moment où on prévoit, où on signe un compromis et qu'ensuite, par exemple, si je prends le prochain projet que l'on a rue Gambetta, il y a des sondages, ils ont découvert des choses sous la terre, du coup on va reprendre trois mois. Et, à chaque fois, c'est comme cela sur Harfleur, et tous ceux qui vivent ici le savent bien. Et donc, effectivement, on peut prévoir, avoir un compromis et il n'empêche que la vente ne se fera qu'après puisqu'il y aura des délais"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"vous les inscrivez pas dans les comptes"*

Madame le Maire : "...je finis. Si on était si mauvais que ça, croyez-vous que la Cour des Comptes marquerait : ces insuffisances auxquelles la commune s'est engagée à remédier ne sont toutefois pas de nature à altérer les résultats comptables, ni modifier substantiellement l'analyse financière"

Madame Nacéra VIEUBLÉ : "oui, l'analyse financière, c'est à dire leurs conclusions du rapport, pas la prise de décisions des élus dans le vote du budget qu'il soit budget, compte administratif"

Madame le Maire : "ne vous fâchez pas, moi je réponds"

Madame Nacéra VIEUBLÉ : "vous ré-interprétez l'histoire"

Madame le Maire : "c'est vous qui interprétez, du coup, je reprends les différents éléments et je vous dis que ce que vous avez ressorti est faux, dans votre analyse c'est faux..."

Madame Nacéra VIEUBLÉ : "c'est votre lecture"

Madame le Maire : "...comme c'est la vôtre par rapport à ce que vous dites. Le point suivant : le suivi du patrimoine, l'inventaire physique. Alors, effectivement, il y a un problème mais, ça on en reparlera après. Il y a eu un soucis concernant l'Hostellerie du Prieuré. C'est uniquement là-dessus qu'il y a ce problème d'inventaire. On est en train de voir pour le remettre à jour. Tout simplement, elle a été vendue et on a oublié le fonds de commerce. Ce n'est, tout de même pas quelque chose qui va être de nature à poser des problèmes. Et, c'est ce qu'ils disent, ce n'est pas un soucis. Par contre, le fait que l'on vous présente régulièrement les différentes ventes que l'on fait, ou à chaque fois que l'on fait appel à l'EPFN, ils nous ont dit que c'était bien de le faire de cette façon au fil de l'eau, mais il faut le faire une fois annuellement en reprenant tous les éléments. Cela ne veut pas dire que vous n'avez pas tous les éléments. Cela veut dire que l'on doit faire une présentation aussi annuelle en plus de celles faites au fil de l'eau. Il n'y a pas de menteries sur ce que l'on vous présente. Le crédit toxique, Monsieur GUEGAN vous en a parlé ; l'EPFN, Monsieur GUEGAN vous en a parlé. Concernant les charges de personnel, à chaque fois, vous mélangez la masse salariale et les équivalents temps plein. Quand vous regardez, et c'est là que je dis que vous n'êtes pas honnête, vous ne prenez qu'une partie des informations. Effectivement, si vous regardez le tableau et tous les indicateurs qui sont indiqués dans tous les tableaux sont dans le bon sens, c'est à dire, et c'est ce qu'ils nous ont dit concernant la Chambre Régionale des Comptes, effectivement, on sait bien qu'on était en difficulté, ça on ne l'a jamais caché, et on l'a dit plusieurs fois. Ce n'est pas vous qui le dites. Nous, on le disait aussi. Sauf, que nous, on met des choses en place pour réagir. Vous, vous ne faites que critiquer. Chacun sa place, vous êtes dans l'opposition, donc vous critiquez, ça c'est normal. Concernant les charges de personnel, les ETP sont en baisse donc on a moins de personnel, et effectivement, comme vous l'a dit Monsieur GUEGAN si la masse salariale augmente c'est tout simplement parce que les charges ont augmenté, donc voilà par rapport à vos différentes interventions, il n'y a rien de vrai dans ce que vous avez dit."

Monsieur François GUEGAN : "Juste un mot. Vous avez conservé cela pour la bonne bouche, si je puis dire : sur la communication au Conseil Municipal du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, il n'est pas possible de communiquer, il est même interdit de parler du contenu du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Lorsqu'on a demandé, lors de notre premier entretien, si on pouvait dire au Conseil Municipal qu'il y avait un contrôle, ils nous ont dit Non"

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"c'est surprenant"*

Monsieur François GUEGAN : *"soyez surprise"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"ce n'est qu'à Harfleur, parce qu'ailleurs, quand la Cour des Comptes passe, tout le monde est au courant. Par contre ici, on ne sait"*

Monsieur François GUEGAN : *"c'est parce que chez nous le personnel municipal"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"vous le savez depuis janvier"*

Monsieur François GUEGAN : *"est particulièrement discret"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"depuis janvier, vous aviez le compte-rendu"*

Madame le Maire : *"non, non, on n'avait pas le compte-rendu"*

Monsieur François GUEGAN : *"non, Madame, n'inventez-pas, et laissez-moi terminer s'il vous plait, n'inventez-pas"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"c'est un débat, Monsieur GUEGAN"*

Monsieur François GUEGAN : *"un débat : cela ne veut pas dire qu'on coupe la parole aux autres"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"je ne coupe pas la parole, j'interviens."*

Monsieur François GUEGAN : *"Sur cet aspect plus politique, on va dire les choses comme cela. Le fait que vous passiez sous silence la baisse des dotations"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"je n'allais pas regarder jusqu'à minuit"*

Monsieur François GUEGAN : *"vous choisissez vos arguments"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"vous voulez que je le lise"*

Madame le Maire : *"Madame VIEUBLÉ"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"je peux"*

Madame le Maire : *"c'est peut-être un échange, mais c'est un échange construit"*

Monsieur Rémi RENAULT : *"c'est un débat"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"sauf, si vous ne l'acceptez pas"*

Madame le Maire : *"c'est un débat où je donne la parole et je distribue"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ/Monsieur Rémi RENAULT : *"c'est un débat"*

Monsieur François GUEGAN : *"Vous passez donc sous silence la baisse des dotations. Vous passez sous silence aussi La Forge car cela a été votre dada pendant un moment, et puis tout à coup, on n'entend plus parler que des frais de fonctionnement de La Forge"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"vous voulez qu'on fasse quoi ? Elle est là"*

Monsieur Rémi RENAULT : *"on ne va pas la brûler"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"à un moment, on prend acte"*

Monsieur François GUEGAN : *"vous me laissez terminer ? Vous passez sous silence le fait que le coût global de La Forge est de 8,5 millions d'euros et pour la Ville cela a un coût d'un quart de cette somme"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"oui, on a vu les chiffres"*

Monsieur François GUEGAN : *"la Chambre Régionale des Comptes le constate. Vous passez sous silence que les frais de fonctionnement de La Forge c'est 6 % de notre budget global de fonctionnement dans les charges générales. Il y a des choses comme cela que vous ignorez volontairement"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"on ne les ignore pas, on le sait, on le dit"*

Monsieur François GUEGAN : *"pourquoi vous les ignorez"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"non, on le dit"*

Monsieur François GUEGAN : *"parce que vous êtes dans la logique politique des libéraux qui nous gouvernent. Vous êtes dans la logique politique qu'un service public cela doit s'équilibrer. Un usager, cela devient un client. Un habitant qui va voir un spectacle, il doit payer plein pot. Un écolier qui va aller à l'école, bientôt, il devra payer sa scolarité mais si, vous êtes dans cette logique là"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"non, non"*

Monsieur François GUEGAN : *"depuis le début, depuis 2015, vous êtes dans cette logique là"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"Harfleur ne peut plus se permettre cela"*

Monsieur François GUEGAN : *"sauf si"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"il faut prendre des décisions"*

Madame le Maire : *"Madame VIEUBLÉ, vous reprendrez la parole une fois que Monsieur GUEGAN aura pu terminer."*

Monsieur François GUEGAN : *"Vous ignorez, toute libérale que vous êtes devenue, ou que vous étiez déjà, je ne sais pas ce qui s'est passé dans votre tête"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"vous êtes toujours dans le jugement, Monsieur GUEGAN"*

Madame le Maire : *"comme vous"*

Monsieur François GUEGAN : *"je suis dans le constat, Madame VIEUBLÉ, et vous êtes dans l'invective, c'est la différence entre nous"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"non, Monsieur GUEGAN, je suis toujours polie"*

Monsieur François GUEGAN : *"toute libérale que vous êtes devenue, vous ignorez également qu'il peut aussi y avoir des changements de société. On est dans une société, qui marche sur la tête. Cette société qui enlève des financements au pouvoir public, qui enlève de l'argent aux collectivités locales, cette société-là, il faut la transformer et nous, on se bat pour la transformer. Vous, vous vous battez simplement contre l'équipe municipale qui dirige"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"non"*

Monsieur François GUEGAN : *"si, c'est votre obsession"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"pas du tout"*

Monsieur François GUEGAN : *"vous vous battez en espérant, peut-être que des Harfleurais, un peu inconscient, se laisseront séduire. Vous vous battez uniquement pour le pouvoir, pour le plaisir d'avoir le pouvoir. Nous, on se bat pour changer la société, c'est ça la différence entre nous. Et, vous avez dans votre façon d'expliquer les choses et de choisir vos arguments dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, vous avez exactement cette idéologie, ces œillères libérales qu'on retrouve chez Macron, qu'on retrouvait chez Hollande ou qu'on retrouve chez Manuel Valls, et vous êtes obsédée par ça, et donc rien d'autre ne compte. Je constate que contrairement à ce que vous dites ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, tout en maintenant les critiques qui sont justes, la situation de la Ville est difficile mais le rapport de la Chambre Régionale des Comptes explique aussi pourquoi c'est difficile. Elle explique aussi que les efforts qu'on a fait ont été annulé par la suppression de 600 000 € de dotations par an qui nous a été imposée depuis 2011. Il faut aussi voir les choses de façon équilibrée et essayer de travailler à ce que l'avenir des services publics et l'avenir des collectivités locales soit un peu plus reluisant que ce qu'il est actuellement. Contrairement à ce que vous avez l'air de croire, si il n'y avait que la Ville d'Harfleur qui était dans cette situation là, ça serait le paradis en France. Il y a énormément de collectivités qui sont dans une situation très difficile, et cela vous l'oubliez aussi volontairement pour avoir le plaisir de nous critiquer."*

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT : *"Vous avez une drôle de façon de présenter ce qui nous préoccupe ce soir, Madame VIEUBLÉ. Dans un premier temps, vous dites je ne jette l'opprobre ni sur Madame MOREL, ni sur Monsieur GUEGAN, ni sur Monsieur BRAULT"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"non, j'ai juste dit"*

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT : *"vous me laissez parler, mais en réalité, en conclusion de votre exposé"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"on vous retrouve"*

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT : *"clairement, les responsables sont Madame MOREL, Monsieur GUEGAN, Monsieur BRAULT, non, on est dans un collectif, cela vous a échappé certainement. On est dans un collectif qui travaille ensemble depuis des années, collectif auquel vous avez été associée, que vous continuez à être associée au sein au moins de cette assemblée. Et, les informations qui vous sont communiquées et qui sont communiquées à l'ensemble des collègues vous les avez,*

en temps, vous les avez comme tout le monde, et vous en faites effectivement votre cheval de bataille pour je ne sais quoi. Monsieur GUEGAN disait qu'il ne savait pas très bien ce que vous aviez en tête. Mais, il ne faut pas trop jouer avec le feu, Monsieur RENAULT, Madame VIEUBLÉ, parce qu'à force de caresser dans le sens du poil des idées qui peuvent se révéler dangereuses, vous allez peut-être gagner. On commence par évoquer des voitures brûlées, des jeunes délinquants..."

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"ce sont des questions posées par nos concitoyens"*

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT : *"...pour arriver à quoi..."*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"ça vous dérange"*

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT : *"...vous êtes en train de vous fourvoyer..."*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"Monsieur BRAULT, on peut se mentir à soi-même"*

Madame le Maire : *"Madame VIEUBLÉ, maintenant, c'est avec Monsieur BRAULT que vous ne pouvez pas vous taire"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"je discute"*

Madame le Maire : *"vous ne discutez pas"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"c'est bien écrit un débat"*

Madame le Maire : *"c'est un débat organisé et vous ne savez pas le faire."*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"au niveau du temps de parole, dans la répartition du temps de parole, vous êtes beaucoup plus avantagés"*

Madame le Maire : *"forcément, vous n'êtes que deux"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"on est obligé de nous imposer un petit peu, nous ne sommes que deux"*

Madame le Maire : *"et c'est suffisant"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"pas tout le temps, c'est quand ça vous arrange"*

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT : *"avec ce rapport, il n'y a rien de nouveau sous le soleil"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"justement, c'est bien ça le problème"*

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT : *"je l'ai évoqué effectivement au moment du débat d'orientations budgétaires, ou à un autre moment, que la Ville faisait des efforts pour maintenir la tête hors de l'eau, mais c'est exactement cela. On est dans une situation fragile depuis des années, et ça continue. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Les 600 000 € qu'évoquent Monsieur GUEGAN, vous croyez qu'on a réussi à les chercher ailleurs. Plusieurs fois, on vous a demandé, Monsieur RENAULT, donnez-nous des solutions. Expliquez-nous comment vous faites pour maîtriser mieux que nous la masse salariale. Expliquez-nous, donnez-nous une recette. Je n'ai pas entendu le moindre soupçon de recettes. Si vous souhaitez faire des*

économies sur la masse salariale, c'est que vous envisagez de fermer certains services qui sont offerts à la population. Alors, un jour, vous nous le direz, et vous direz à la population harfleuraise quels services aujourd'hui ne sont plus nécessaires aux Harfleurais, voilà tout simplement."

Monsieur Yoann LEFRANC : *"Je vais sortir un peu du débat du rapport d'observations. Je vais juste reprendre le dernier propos de Madame VIEUBLÉ, quand on vous a laissé parler tout à l'heure, faire votre monologue pendant cinq minutes. A la fin, vous avez fini par demander la démission de Madame le Maire"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"et Monsieur BRAULT, soyez fidèle"*

Monsieur Yoann LEFRANC : *"moi, ce qui me choque, vous avez parlé, tout à l'heure, de violon et de pipeau, Monsieur RENAULT, et d'accordeurs, je serais d'avis que vous accordiez vos violons. Vous avez commencé sur cette liste électorale en tant que PS, vous avez fait la demande, il y a quelques temps, de changer de nom car je pense que vous aviez un peu honte du gouvernement. Monsieur MACRON est passé président, vous avez changé de nom, avec un peu ce qu'avait dit Monsieur GUEGAN qui pouvait se rapprocher au maximum des propos de Monsieur MACRON donc je pense qu'au niveau accordage de violons, je pense que ce serait à vous en premier. Vous avez aussi parlé de malhonnêteté vis à vis de tout ça. Mais, je pense que c'est bien vous les plus malhonnêtes. Vous avez été élus sous l'étiquette PS à vous quatre, je pense que les plus malhonnêtes, c'est vous. Vous avez menti aux Harfleurais, car vous n'êtes plus PS. Je pense qu'au niveau malhonnêteté, c'est certainement vous, les plus forts dans cette salle."*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"Je ne vais pas laisser finir là-dessus : il me traite de malhonnête"*

[inaudible]

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"la fidélité pour la fidélité, excusez-moi. Je ne demanderai pas à une femme battue d'accepter d'être battue sous prétexte qu'elle doit être fidèle. Donc, dans la vie, la politique, quand on n'est pas d'accord"*

Madame le Maire : *"ça n'a rien à voir"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"ça n'a rien à voir, mais ça parle, c'est une image qui parle. En politique, c'est pareil. Quand vous parlez de malhonnêteté ou de malveillance, je dirais simplement qu'on est fidèle dans nos principes et quand les politiques se permettent de détourner les valeurs. Oui, nous sommes libres et c'est ce que demandent les citoyens. Ce n'est pas toujours de voter toujours oui parce qu'on fait partie d'un groupe, alors qu'on n'est pas d'accord. C'est ma première réponse. Il n'y a pas de malhonnêteté, il y a simplement une fidélité à mes valeurs et à ce que je crois juste et pas. C'est la même chose dans ce Conseil Municipal. Monsieur GUEGAN, je ne vais pas revenir sur tout ce que vous avez dit. Nous ne sommes pas d'accord. Vous imaginez beaucoup de choses. Il y a un point sur lequel je voulais revenir. C'était concernant les agents municipaux et vous disiez, qu'en gros, nous n'étions pas clairs : une fois, on demandait qu'ils soient titularisés, je vais vous expliquer car apparemment nous n'avons pas été suffisamment clairs. Nous sommes guidés par un principe qui est celui du droit, et quand un agent travaille depuis 18 ans dans une commune, contrat précaire après contrat précaire, la Ville est dans l'illégalité, donc, nous demandons à ce que le droit soit simplement appliqué. Par contre, nous ne demandons pas évidemment à une augmentation du*

nombre d'agents dans la mesure où la Ville ne peut pas assumer. Un jour, qu'est-ce qu'il va se passer, on ne pourra plus payer les fonctionnaires, déjà qu'on réduit un petit peu sur leurs outils. Ils ne sont pas forcément heureux les fonctionnaires si on ne prend pas des bonnes décisions. C'était juste pour revenir sur ce point là. Nous sommes fidèles à nos valeurs, on continue à se battre pour ce qu'on croit juste. Alors, vous pouvez imaginer tout ce que vous voulez, nous, on a au moins l'honnêteté de poser les questions. Et, pour revenir à Monsieur BRAULT sur ce que vous disiez, tout à l'heure, en imaginant un futur quel qu'il soit, je dirais simplement : faites attention car le peuple harfleurais est très en colère. Et, je vous assure, si je me permets de le dire, c'est que je ne fais que l'entendre, alors, entendez-le, c'est notre cri, c'est notre alerte. Soit vous le prenez en considération, soit il risque de se passer aux prochaines élections quelque chose de catastrophique, qui ne sera pas les Républicains, ou les Macronistes qui serait peut-être le Front National et là, je pense que ce serait vraiment une douche froide dans laquelle personne ne pourra se relever. Voilà, tel est notre combat."

Monsieur Yoann LEFRANC : *"Si je peux juste vous répondre. Je crois que ce n'est pas le dernier Conseil Municipal mais celui d'avant, Monsieur RENAULT a clairement dit qu'il ne fallait pas obligatoirement être fonctionnaire pour pouvoir tondre une pelouse. Donc, ça, si ce n'est pas aller dans le privé, je pense qu'on n'a pas à discuter avec vous sur les fonctionnaires. Je pense qu'on ne sera jamais d'accord."*

Monsieur Rémi RENAULT : *"On n'est pas d'accord mais j'ai au moins le courage de le dire. On n'a pas besoin d'un statut de fonctionnaire pour tondre une pelouse, je suis désolé"*

Monsieur François GUEGAN : *"donc, on supprime le Service Espaces Verts, alors ?"*

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT : *"et on met des robots"*

Monsieur Yoann LEFRANC : *"Si on privatise tout, c'est sûr qu'on n'a plus besoin de fonctionnaires. Qui va devoir payer tout ça, c'est tout de même nous"*

Monsieur Gilles DON SIMONI : *"et pour l'hôpital, c'est pareil"*

Monsieur Rémi RENAULT : *"ne confondez-pas tout. L'hôpital, la fonction publique hospitalière, ils ne sont pas si bien lotis que ça"*

Madame le Maire : *"vous croyez que chez nous ils sont bien lotis"*

Monsieur Rémi RENAULT : *"il faudrait savoir où on veut mettre nos impôts ? Si, c'est pour tondre des pelouses, ou c'est pour soigner des gens"*

Madame le Maire : *"mais, vous le payerez tout de même puisque vous prendrez une entreprise"*

Monsieur Rémi RENAULT : *"c'est tout de même des impôts, la notion de l'usager"*

Madame le Maire : *"c'est toujours des impôts et c'est savoir comment on veut faire : payer une entreprise privée qui va avoir des actionnaires, des patrons etc ou est-ce qu'on veut le faire en régie. C'est simplement, une question de choix. Vous avez fait votre choix ; nous, on a fait le notre. Juste, je veux revenir sur une chose que vous avez dite concernant ma réponse sur La Forge : « la collectivité souhaite également*

rappeler, car c'est essentiel dans l'analyse de la gestion de cet équipement, donc c'était pour la gestion de l'équipement, que La Forge est un équipement associatif et culturel ». J'ai bien mis les deux."

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"Vous avez inversé"*

Madame le Maire : *"oui, j'ai inversé car dans l'analyse qui a été faite, il ne prenait que la partie culturelle. Hors, lorsqu'on prend la partie associative, on voit que La Forge est un outil important pour la vie des Harfleurais, mais encore faut-il être Harfleuraise"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"je paie des impôts"*

Monsieur Grégory LESEIGNEUR : *"à Harfleur ?"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"Eh, oui, on ne sait pas tout !"*

Monsieur François GUEGAN : *"Juste une dernière phrase, et je souhaite que cela soit vraiment inscrit texto dans le compte-rendu sur le paragraphe lyrique de Madame VIEUBLÉ sur sa conception de la fidélité. Je pense que je l'expédierai aux anciens élus socialistes qui ont été mes camarades pendant plusieurs mandats, et peut-être également aux élus socialistes du Département. Apparemment au Département, vous êtes encore socialiste ; ici, vous ne l'êtes plus. C'est aussi quelque chose à avoir en tête"*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"c'est une menace, Monsieur GUEGAN, vous me menacez"*

Monsieur François GUEGAN : *"ce n'est pas une menace, Madame VIEUBLÉ, c'est une réaction."*

RAPPORT COMMUNIQUÉ

L'ordre du jour est épuisé. Madame le Maire lève la séance à 20h00.